

République française

Département de l'Hérault

Canton de Saint Pons de Thomières

Commune de Rosis

Séance du 1^{er} avril 2022 à 8h30

(Port de masque, gel hydro alcoolique, distance de plus d'un mètre)

ORDRE DU JOUR

1. Demande de raccordement au réseau électrique et installation compteur sur le bâtiment communal situé à Compeyre
2. Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} avril 2022

Membres présents : Mme Anne-Lise SAUTEREL – Mme Laurence VIGNAU – Mr Jean-Marcel PUJOL – Mr Alain BOUSQUET – Mr Germain FARENQ - Mr Stéphane SAUTEREL- Mme Elisabeth NORMAND, Magali CAZALS et Robert ROUX

Membre(s) absent(s) excusé (s) : Mr Bernard BOUILLOT,

Membre(s) absent(s) : Moïse ROQUES

Secrétaire de séance :

ORDRE DU JOUR DETAILLE

1 - RACCORDEMENT RESEAU ELECTRIQUE/COMPTEUR MAISON COMPEYRE

Madame le Maire indique que dans le cadre de la vente de la maison à Compeyre, il convient de demander au service Enedis le raccordement électrique pour une puissance de 6kW.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à réaliser les démarches auprès des services d'ENEDIS en vue du raccordement électrique de la maison de Compeyre.

Nombre de voix : Pour : 9 contre : 0 / abstention : 0

2- QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 9h30 heures.